

# L'emploi des saisonniers agricoles

dans le Haut-Rhin : enquête



# SOMMAIRE

Introduction	03
<b>Saisonniers, entreprises et activités agricoles</b>	
Quelles entreprises emploient des saisonniers agricoles ?	05
Au-delà des saisonniers, les exploitations emploient-elles des salariés ?	05
Le nombre de permanents a-t-il un lien avec le nombre de saisonniers ?	05
Quelles sont les activités les plus employeuses de main d'oeuvre saisonnière?	06
<b>Portrait des travailleurs saisonniers</b>	07
Les saisonniers par sexe	07
Les saisonniers par classes d'âge	07
<b>Le recrutement des saisonniers agricoles</b>	08
D'où viennent les saisonniers ?	08
Comment sont recrutés les saisonniers ?	08
Les entreprises ont-elles des difficultés à recruter ?	08
Y a-t-il malgré tout des compétences manquantes ?	09
<b>Les conditions d'emploi des saisonniers</b>	08
Pour quelles tâches les saisonniers sont-ils recrutés ?	10
Quelle est la durée des contrats ?	11
A quels moments de l'année sont recrutés les saisonniers ?	11
<b>Portrait des exploitations n'employant pas de saisonniers</b>	12
<b>Conclusion : qu'avons nous appris de cette enquête ?</b>	13
Annexe 1. Méthodologie de l'enquête	14
Annexe 2. Les spécialités culturelles du Haut-Rhin	15



# INTRODUCTION

Plusieurs éléments de contexte ont présidé à la réalisation de cette mission et à l'investissement d'un domaine encore inexploré par l'Agence d'Urbanisme et la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF Mulhouse Sud Alsace) : le travail agricole.

En premier lieu, **très peu de données sont disponibles concernant le travail saisonnier agricole**. Ce n'est pas propre au local, ni à l'agriculture. Le même constat est réalisé en France. C'est pourquoi France Stratégie a mené en 2015 une étude pour connaître un peu moins mal cette forme d'emploi, qui concerne de nombreux secteurs d'activité : tourisme, agriculture, mais aussi caissiers de supermarchés, agro-alimentaire, fonction publique territoriale... On estime ainsi entre 700 000 et 1 million le nombre de travailleurs saisonniers en France. Au plan local, il n'y a pas de données disponibles qui permettraient de prendre la mesure du phénomène.

En second lieu, la «Loi travail», adoptée en août 2016, a instauré des mesures pour **réduire la précarité des travailleurs saisonniers**, laquelle avait été pointée par l'étude de France Stratégie. La loi a précisé la définition de l'emploi saisonnier, instauré une priorité de réembauche l'année suivante et la prise en compte de l'ancienneté.

Enfin, si l'emploi de saisonniers est bien organisé dans le domaine de la viticulture, secteur employant traditionnellement des saisonniers, il est nettement moins organisé dans les autres domaines d'activités agricoles. Il existe une **Bourse à l'emploi**, gérée par l'Association Nationale pour l'Emploi et la Formation dans l'Agriculture (ANEFA) et l'une des questions est de savoir comment **rendre cette bourse plus active**.

Ce travail s'inscrit donc à la conjonction de la volonté de mieux connaître les pratiques du secteur agricole -hors viticulture- dans le Haut-Rhin et d'une réflexion sur les moyens éventuels à mobiliser, via la formation par exemple, pour professionnaliser les emplois saisonniers et ainsi participer à la réduction de leur précarité.

Cette mission vise à réaliser une enquête auprès des exploitations agricoles du Haut-Rhin, afin de connaître les modes de recrutement des travailleurs saisonniers, d'avoir une idée des volumes d'emploi concernés, d'apprécier le

## Définition des emplois saisonniers

« Emplois dont les tâches sont appelées à se répéter chaque année selon une périodicité fixe, en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs »

type d'emplois ou les activités dévolues aux saisonniers et enfin de savoir quels types de compétences étaient attendues par les employeurs.

Cette enquête, dont la méthodologie est présentée en annexe 1, page 14, s'est faite par voie numérique, entre mai et juillet 2017. Elle a demandé que soient au préalable recensées les exploitations agricoles du Haut-Rhin et surtout que soit constitué un fichier d'exploitations comportant leur adresse de courrier électronique. **Une invitation à participer à cette enquête a ainsi pu être envoyée à 450 exploitations.**

**Cent onze exploitations ont répondu à cette invitation**, dont 41 sont employeuses de travailleurs saisonniers.

Ce faible nombre d'exploitations concernées par l'emploi de saisonniers peut s'expliquer par le calendrier, la période d'enquête étant aussi celle de la plus grosse charge de travail dans les fermes, mais aussi par la structure des activités agricoles du Haut-Rhin qui fait une faible place aux cultures les plus employeuses de main d'oeuvre saisonnière<sup>2</sup> : le maraîchage, les cultures fruitières ou l'horticulture.

Quoiqu'il en soit, ce faible nombre de répondants doit inciter à la prudence dans l'exploitation des résultats.

Quelques tendances de fond peuvent néanmoins être repérées. Elles aident à établir des pistes de réflexion, tant pour l'amélioration des services de la Bourse à l'emploi, qu'en termes d'offre de formation susceptible de répondre aux besoins des exploitations employeuses de travailleurs saisonniers.

1) France stratégie, Réseau emplois compétences, «Améliorer la connaissance sur l'emploi saisonnier», juin 2015

2) Présentée en annexe, page 15



Matrice de concomittance des activités agricoles

	Blé	Maïs	Autre Gd Culture	Asperge	Salade	Autres légumes	Poires pommes	Fruits rouges	Autres fruits	Bovin viande	Bovin lait	Porcin	Ovin caprin	autre prod	Fleurs plantes
Blé	14	11	6	3	2	1	1	3	3	1	3	2	2	1	1
Maïs		14	6	3	2		1	1	2		3	1			2
Autre Gd culture			6			6				1	2	2	1		1
Asperge				6	3	2	2	3	2						1
Salade					7	2	3	3	2						1
Autres légumes						3	3	3	2						1
Poire pomme							6	4	3						1
Fruits rouges								9	4						1
Autres fruits									9						
Bovin viande										4	2	3	3		
Bovin lait											8	2	1	1	
Porcin												4	1		
Ovin caprin													5		
autres prod														4	
Fleurs plantes															5
Nb de productions associées	38	32	18	19	19	13	18	22	19	10	14	14	7	7	2

Source : enquête AURM

Ce tableau a été établi en relevant les diverses productions des exploitations agricoles et en comptant les activités qui étaient associées au sein des exploitations.

Ce tableau ce lit ainsi : Dans les cases grisées, figure le nombre d'exploitations qui disent produire telle ou telle matière. Ainsi, 14 exploitations produisent du blé. Mais, dans 11 cas, la production de blé est associée à celle de maïs, dans 6 cas à d'autres «grandes cultures» (betterave à sucre, tournesol, colza) et ainsi de suite.

A noter, à l'avant dernière ligne, que la culture de fleurs et plantes et celle qui est le moins associée à d'autres productions agricoles.

La dernière ligne du tableau comptabilise le nombre de fois où la production d'un bien agricole est associé avec la production d'autres biens.



## Saisonniers, entreprises et activités agricoles

### Quelles entreprises emploient des saisonniers agricoles ?

Les entreprises agricoles qui composent notre échantillon sont pour la plupart pluri-productions.

Trois groupes ressortent.

#### ➔ Les exploitations qui associent céréales/grandes cultures à d'autres productions agricoles.

Quatorze exploitations produisent du blé et/ou du maïs, souvent en association avec d'autres produits relevant plutôt des « grandes cultures » (betteraves à sucre, tournesol, soja dans le cas présent). Mais seules trois exploitations s'en tiennent à ce type de productions. Elles associent la production de céréales à des productions de fruits et de légumes, voire à de l'élevage. C'est particulièrement vrai pour celles qui produisent du blé. Leur recours à l'emploi saisonnier s'explique donc essentiellement par leur pluri-activité, quoique les maïsiculteurs ou producteurs d'oléagineux puissent employer un grand nombre de personnes sur de courtes durées dans certains cas (castration du maïs, épuration...)

#### ➔ Les entreprises produisant des fruits et légumes

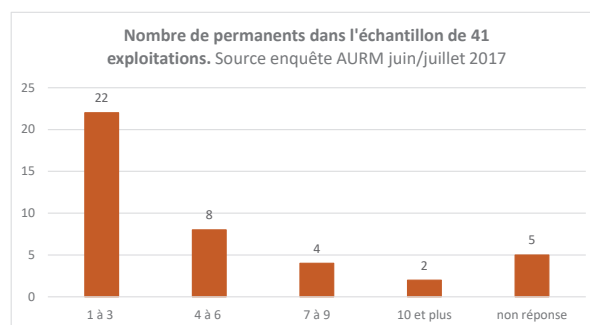
Ces deux types de production sont très souvent associés. Par exemple, six des exploitations de notre échantillon produisent des asperges. Mais cette production est associée à treize autres cultures, maraîchères ou fruitières. Par contre, les maraîchers et arboriculteurs de l'échantillon n'ont jamais d'activité d'élevage.

#### ➔ Les exploitations pratiquant le poly-élevage

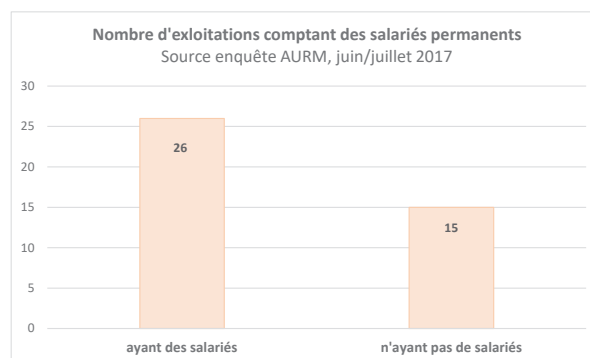
Une partie d'entre elles associent élevage et culture de blé notamment. Mais ce qui les caractérise le plus est de pratiquer le poly-élevage. Les bovins-viande sont ainsi fréquemment associés aux bovins-lait et à des élevages ovins-caprins ou porcins.

### Au-delà des saisonniers, les exploitations emploient-elles des salariés ?

Pour les 36 exploitations ayant renseigné cette rubrique, on compte 141 permanents, vivant à l'année sur l'exploitation. C'est dire que chacune de ces petites entreprises procure en moyenne un emploi à quatre personnes avec, il est vrai, une majorité d'exploitations employant trois personnes au plus, mais aussi six exploitations de belle taille, employant entre 6 et 20 permanents.



Parmi ces 141 permanents, on compte 76 salariés qui sont répartis dans 24 exploitations (2 non réponses), soit une moyenne de 3 salariés par exploitation.



#### Nombre de saisonniers

Source : enquête AURM

Nombre de permanents		Nombre de saisonniers		
		1 à 3	4 à 6	7 et +
1 à 3	Eff constatés	15	0	3
	Eff théoriques	11,6	1,2	5,2
4 à 6	Eff constatés	5	1	2
	Eff théoriques	5,2	0,5	2,3
7 et +	Eff constatés	0	1	4
	Eff théoriques	3,2	0,3	1,5

Ce tableau a été élaboré en croisant le nombre de permanents dans l'exploitation et le nombre de saisonniers employés en 2016. Les données d'enquête sont mises au regard des effectifs que l'on devrait statistiquement trouver dans chacune des cases. Il en ressort que les exploitations ayant peu de permanents (1 à 3), tendent à employer un faible nombre de saisonniers. Par contre, les exploitations qui emploient 7 permanents et plus tendent à employer un grand nombre de saisonniers (7 et +)

### Le nombre de permanents a-t-il un lien avec le nombre de saisonniers ?

On pourrait penser que quand on dispose de nombreux permanents, on a moins besoin de saisonniers. Cela ne semble pas être le cas. Il faut être prudent au vu de l'échantillon réduit, mais il semble bien qu'un lien existe entre importance des permanents et importance des saisonniers. Plus le nombre de permanents est important, plus le nombre de saisonniers l'est. C'est dire que deux facteurs sont déterminants dans l'emploi de saisonniers : la taille de l'exploitation et la nature des activités.



## Les activités les plus employeuses de main d'oeuvre

Sans aucune surprise, les exploitations qui se consacrent uniquement aux «grandes cultures» emploient relativement peu de saisonniers. Il en va de même pour celles qui ont pour seule activité l'élevage.

**Les emplois saisonniers, dans notre échantillon se concentrent dans les activités liées à la production de fruits et légumes**, (éventuellement associées à des «grandes cultures»), ce qui semble tout à fait logique. Ces emplois représentent presque la moitié des 351 emplois recensés dans notre échantillon.

Trois activités spécifiques peuvent cependant également employer un nombre important de saisonniers :

- les cultivateurs de **tournesol semences** (qui apparaissent dans le tableau ci-contre à la rubrique « céréales et élevage» qui emploient des saisonniers pour l'épuration de la semence ;
- les **producteurs de plants** (ici de vigne)
- les producteurs de **plantes et fleurs aromatiques ou médicinales, les horticulteurs**.

Ces trois activités représentent 30% des saisonniers recensés.

Nombre de saisonniers par grands types d'activités

	1 à 3	4 à 6	7 et +
Céréales et "grandes cultures"	4		
Poly-culture céréales/fruits légumes	2	2	3
"Grandes cultures et élevage	3		1
fruits et légumes	4	1	4
Elevage	4		
Fleurs, plantes, plans de vignes, miel	3		2

Source : enquête AURM. Ce tableau se lit ainsi : 4 exploitations spécialisées dans les «grandes cultures emploient de 1 à 3 saisonniers, aucune n'en emploie de 4 à 6 et sept et plus.

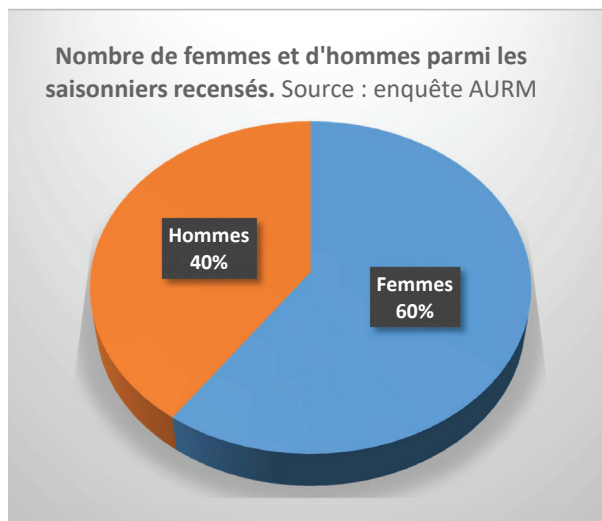
*Au final, dans notre échantillon, à peu près 80% des emplois saisonniers recensés le sont dans 4 types d'activités : production de fruits et légumes, production de plants de vignes, plantes et fleurs et production de semences.*



## Portrait des travailleurs saisonniers

### Les saisonniers par sexe

Le travail saisonnier agricole concerne nettement plus de femmes que d'hommes. Elles sont 210, tandis que les hommes ne sont que 141.

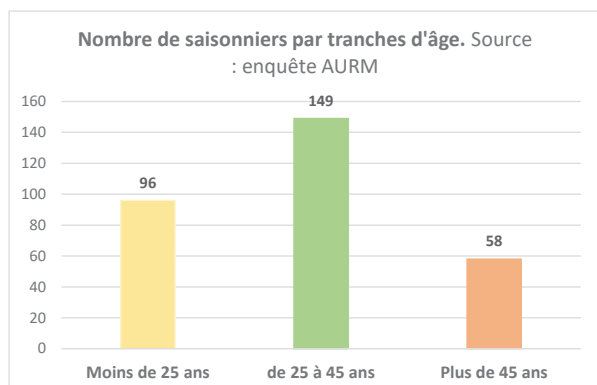


**Cette féminisation du travail peut s'expliquer** de plusieurs manières. D'une part, par la nature du travail effectué : beaucoup de cueillette de fruits ; d'autre part, des tâches de conditionnement pour lesquelles les femmes, traditionnellement, sont préférées aux hommes.

### Les saisonniers par classe d'âge

**Il y a relativement peu de saisonniers «âgés».** Dans l'échantillon de 303 personnes (pour lesquelles les données concernant l'âge ont été renseignées), les plus de 45 ans ne sont que 19%.

**Les plus jeunes sont un peu mieux représentés :** les moins de 25 ans constituent 32% de l'échantillon.



**Les plus représentés appartiennent à la classe d'âge 25 - 45 ans qui représentent 49% de l'échantillon.**

C'est dire que presque la moitié des saisonniers sont des actifs déjà bien engagés dans la vie professionnelle. Deux questions se posent à leur propos.

#### ➔ D'une part, quel est leur degré de professionnalisation ?

- S'agit-il de demandeurs d'emploi qui acceptent ces travaux en attendant de trouver mieux ?
- S'agit-il de personnes qui acceptent des petits contrats temporaires leur procurant un revenu d'appoint ? La féminisation de ces emplois incite à le penser.

Dans ces deux cas, la question de la professionnalisation se pose relativement peu. Tout au plus peut-on viser à mieux les préparer aux différentes tâches à accomplir, ce que font les exploitations «sur le tas» de toute façon, les tâches étant relativement peu complexes techniquement.

- S'agit-il de personnes qui vivent à l'année de ces contrats saisonniers ? Dans ce cas, la question de leur professionnalisation se pose, pour leur permettre de mieux passer d'un emploi à un autre, de monter en compétences voire d'acquérir des qualifications ou certifications pour les tâches où les exploitants disent rencontrer des difficultés à trouver les compétences nécessaires : conduite d'engins, tractoristes, mécaniciens...

#### ➔ D'autre part, quel est leur devenir professionnel ?

Au vu de la faible part des plus de 45 ans dans notre échantillon, se pose la question du devenir professionnel de celles et ceux qui choisiraient de faire de ces emplois leur métier. Ces emplois comportent une certaine pénibilité : se baisser, être à genoux, porter des charges... Arrivés à un certain âge, les saisonniers réussissent-ils à devenir des salariés permanents (voire à s'installer comme agriculteurs) ? Ou bien Pôle emploi doit-il les aider à se reconverter ?

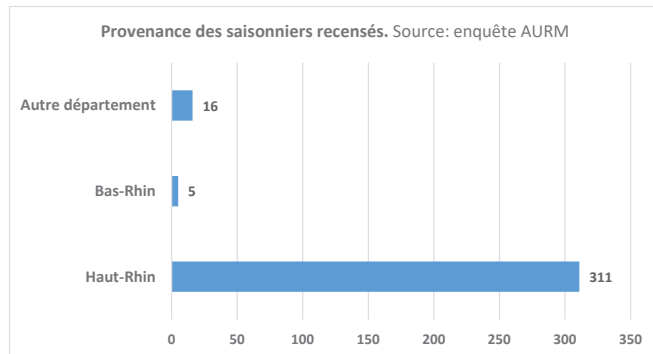


## Le recrutement des saisonniers agricoles

### D'où viennent les saisonniers ?

Dans leur écrasante majorité, les saisonniers employés dans les exploitations du Haut-Rhin viennent du Haut Rhin. La proximité semble de mise.

94% des 332 saisonniers pour qui l'information est disponible, résident dans le Haut-Rhin. C'est dire que la



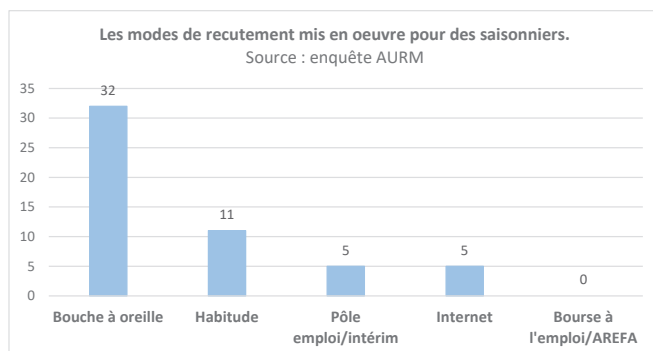
recherche de personnel extérieur est négligeable ou encore que **le tissu local suffit aux besoins des entreprises**. Seules 16 personnes viennent hors d'Alsace, dont 11 dans une même exploitation spécialisée dans la production d'asperges.

Cela explique également que les saisonniers sont rares à bénéficier des repas ou du logis. Seules deux exploitations sur 37 disent loger leurs saisonniers (dont une ferme-auberge) et 11 pourvoient au repas ce qui est assez classique dans l'agriculture, ce qui évite les temps de coupure trop longs le midi.

### Comment sont recrutés les saisonniers ?

Comme il s'agit d'un recrutement local, **le «bouche à oreille» suffit** dans la majeure partie des cas.

Quelques exploitations y associent les listes de saisonniers



*Nous avons regroupé avec le «bouche à oreille» les recrutements qui reposent sur les réseaux locaux, les connaissances etc. Plusieurs réponses étaient possibles.*

habituels et quelques unes Pôle emploi et l'intérim ou internet (le Bon coin, Facebook...).

Les besoins en recrutement sont limités par le fait que les exploitants avancent préférentiellement **réembaucher les mêmes personnes d'une année sur l'autre**.

Par contre, alors que cette option était proposée dans le questionnaire, **aucune exploitation n'a coché la «bourse à l'emploi»**. Il y a soit un défaut de connaissance de ce service, soit un rejet de cette offre.

Cette possibilité ne doit pas être écartée. En effet, un courrier reçu de la part d'un exploitant sollicité pour participer à l'enquête est peut-être significative de la posture d'une partie des exploitants.

#### Verbatim

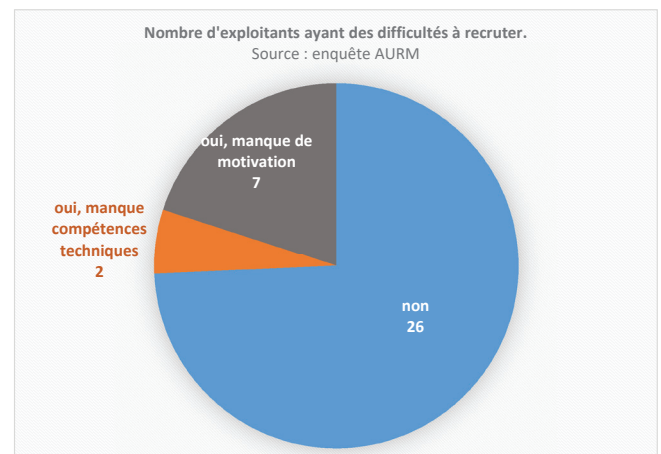
«De mon expérience il est hors de question de travailler avec des saisonniers venant des « mégapoles » et non issu des zones rurales, c'est un premier point.

La bourse à l'emploi je connais aussi, étant donné que j'exerce d'autres métiers avec d'autres main d'œuvres, c'est une catastrophe Monsieur, les intérimaires même combat (ce n'est pas par hasard qu'ils sont dans cette situation) ...

Désolé ...»

### Les entreprises ont-elles des difficultés à recruter ?

Cette possibilité est ouverte car l'analyse des difficultés avancées pour recruter montre, d'une part, que **peu d'entreprises ont des difficultés à recruter** ; d'autre part, que







ce ne sont pas les compétences techniques qui font défaut (2 cas : apiculteur et horticulteur), mais les «compétences sociales».

Le manque de motivation des candidats, leur manque de rigueur (dans le respect des horaires par exemple) est par ailleurs le premier motif d'insatisfaction des employeurs.

Huit des trente cinq exploitations ayant répondu à cette question avancent qu'ils ne sont pas satisfaits de leur personnel saisonnier, en raison essentiellement de leur manque de motivation, de leur manque d'autonomie pour des tâches jugées basiques, de leur manque d'endurance, le tout concernant essentiellement les jeunes.

## Y a-t-il malgré tout des compétences (techniques) manquantes?

Les trois dernières questions portaient sur les compétences et qualifications particulières que recherchaient les entreprises. Sans surprise, on retrouve en tête des citations ces compétences sociales. Plus intéressantes sont les compétences techniques citées qui se déclinent en trois grandes catégories :

- ➔ Une **expérience en viticulture ou en horticulture**, voire dans cette activité, des gens qualifié, diplômés. La question étant de savoir si des personnes expérimentées ou a fortiori qualifiées sont prêtes à accepter des contrats de saisonniers.
- ➔ Des **compétences mécaniques** et autour de la **conduite d'engins agricoles**. Savoir atteler les engins mécaniques, les régler, reculer avec une remorque n'a en effet rien à voir avec la conduite automobile.
- ➔ Des compétences liées à la **conduite d'un troupeau (laitier)**.

**Au final**, sur les 35 exploitations ayant répondu à la dernière question, qui avait trait à leur satisfaction globale de la situation,

- 4 ne sont pas satisfaites de leur personnel saisonnier, toujours à cause du manque d'autonomie et de motivation ;
- 3 ont une satisfaction moyenne. L'une trouve que les gens ne sont pas assez compétents, mais elle y pallie en les formant sur le tas ; l'autre est satisfaite des anciens, mais pas des nouveaux travailleurs saisonniers ;
- **28/35 sont finalement satisfaites de la situation.**

## Les compétences que les exploitations recherchent

Compétences sociales
Endurance
Respect des horaires
Autonomie pour les tâches basiques
Des gens motivés
Autonomie au travail
Vouloir travailler
Expériences
Expérience en viticulture
Expérience horticole
Personnel qualifié et diplômé en horticulture
Compétences mécaniques
Tractoriste
Chauffeur mécanicien
Savoir rouler en engin agricole
Compétences élevage
Traite
Contact avec les bêtes
Suivi d'un troupeau laitier

Source : enquête AURM. Les compétences recherchées par les exploitations ont été regroupées en quatre grandes catégories : compétences sociales, expérience spécialisée, compétences mécaniques et compétence élevage



## Les conditions d'emploi des saisonniers

### Pour quelles tâches les saisonniers sont-ils recrutés ?

Les tâches, dans une exploitation agricole sont naturellement variées et il est impossible de toutes les lister. Il s'agissait de connaître les principales tâches allouées aux travailleurs saisonniers, qui varient selon la nature de l'activité de l'exploitation.

Quatre remarques générales peuvent être faites.

- ➔ **Les tâches pour lesquelles les saisonniers sont employés sont dominées par l'urgence.** Il sont d'abord occupés dans la récolte (de céréales, de plantes aromatiques et médicinales, de foin, de fruits et légumes) et la cueillette de fruits et légumes. Ces activités remportent 21 citations.
- ➔ **Les exploitations emploient relativement peu de saisonniers pour les tâches telles que la plantation, le repiquage...** dans les activités maraîchères, car elles disposent de plus de temps, peuvent davantage étaler dans le temps ces activités. Ce qui a une influence bien sûr sur la durée des contrats (Cf page suivante).
- ➔ Un autre ensemble de tâches domine les activités saisonnières. Il ne suffit pas de récolter, il faut aussi mettre en bottes, en boîte, en caissettes... **Les activités liées au conditionnement et à la préparation de commande sont souvent dévolues à des saisonniers.** Ces activités obtiennent 11 citations.
- ➔ Qu'il s'agisse de récolte ou de conditionnement, **les activités demandées aux saisonniers sont relativement peu qualifiées.** C'est une constante, comme l'avait relevé l'étude de France Stratégie consacrée à l'emploi saisonnier : « les emplois sont peu qualifiés et souvent moins qualifiés que les emplois permanents du même secteur ». Un apprentissage sur le tas suffit le plus souvent. « **La prise de poste est souvent rapide, accompagnée par peu de formation<sup>1</sup>...** ». Il est remarquable par exemple que dans l'arboriculture, seule une exploitation sur 4 confie des activités de taille des arbres à des saisonniers. Non seulement, la taille peut s'étaler dans le temps, mais c'est la productivité de la récolte suivante qui est en jeu. Cette tâche n'est donc dévolue qu'à des salariés expérimentés voire qualifiés.

C'est peut-être dans l'élevage que certaines des compétences demandées aux saisonniers sont les plus pointues, avec des activités comme l'assistance à l'agnelage ou au vêlage.

Les tâches pour lesquelles sont recrutés les saisonniers

Domaine	Tâches	Nombre de citations
Arboriculture	Cueillette	4
	Taille	1
	Autres activités	1
Maraîchage	Récolte	14
	Autres activités (entretiens, irrigation, vente...)	9
	Conditionnement	7
	Semis, reequipage	2
Céréales	Irrigation	1
	Epuration semence	1
	Desherbage, fauchage	1
	Récolte	1
Horticulture	Repiquage, repotage, bouturage	4
	Préparation de commandes	4
Elevage	Traite	1
	Agnelage, vêlage	2
	Fromagerie	1
	Alimentation bétail	1
	Débroussaillage, entretien	1
	Récolte paille et foin	1
Autres activités	Plonge, service (ferme auberge)	1
	Apiculture	1
	Bois	2
	Récolte de PAM	1
	Préparation de foies gras	1
	Production plants de vigne	1

*Il était demandé aux exploitations de préciser quelles étaient les principales activités pour lesquelles étaient recrutés des saisonniers. Arrivent largement en tête les activités de récolte et de conditionnement des produits. Suivies par quantité d'activités liées à la vie quotidienne d'une exploitation : fauchage, désherbage, irrigation, entretien général des terres...*

1) France stratégie, Réseau emplois compétences, «Améliorer la connaissance sur l'emploi saisonnier», juin 2015



## Quelle durée des contrats ?

Il est très difficile de répondre à cette question tant la durée varie selon les exploitations. Une trentaine d'exploitations ayant répondu assez finement à cette question, il a été possible d'opérer des regroupements selon trois durées-types de contrats.

➔ **Les contrats courts, de moins de quatre semaines, concernent d'abord les éleveurs** qui peuvent avoir besoin de remplacer un salarié en congés, d'assistance pendant le vélage ou l'agnelage... ou d'une aide au service dans une ferme auberge.

Ils sont **en nombre égal avec les exploitants de «grandes cultures»** qui, lorsqu'ils produisent de la semence ont besoin, sur de courtes périodes, de l'épurer. Ces exploitations ont aussi besoin d'aide le temps de l'irrigation ou de la récolte.

Les producteurs de fruits, légumes et plantes et fleurs aromatiques sont peu nombreux dans ce type de contrats.

➔ **Les contrats les plus nombreux ont entre 5 et 12 semaines et sont d'abord le fait des arboriculteurs et autres producteurs de fruits, des maraîchers et horticulteurs.**

➔ Les contrats les plus longs vont de 13 semaines à... 5 ans!. Il y a probablement dans cette catégorie **une confusion avec des CDD**. Il s'agit d'abord d'éleveurs qui ont besoin de main d'oeuvre quasi-permanente pour la traite, l'entretien général de l'exploitation ou de main d'oeuvre pour la production et l'affinage du fromage. Dans cette catégorie entre également un arboriculteur qui recrute non seulement pour la récolte, mais aussi pour la taille, ce qui peut expliquer qu'il recrute sur une période longue.

## A quels moments de l'année sont recrutés les saisonniers ?

Sans surprise, l'essentiel des saisonniers travaillant dans l'arboriculture, le maraîchage et les plantes et fleurs aromatiques, **les mois les plus propices au recrutement se situent d'avril à septembre**. La cueillette d'asperge ouvre la saison, avec les radis, suivis par la fraise jusqu'au mois d'août...

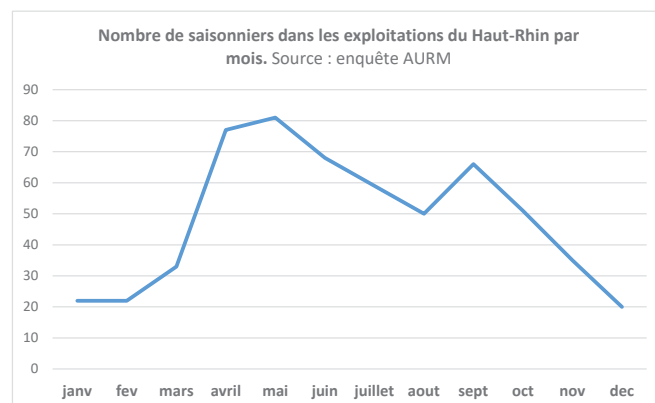
Pendant les mois d'hiver, le nombre de saisonniers n'est pas nul car **il existe toujours des besoins pour des cultures spécifiques** comme l'endive, le chou, les poireaux ; pour des activités de bouturage/repiquage dans l'horticulture ou de taille dans l'arboriculture.

On peut sur ce point se référer à «Bienvenue en agriculture Alsace. Guide de l'emploi saisonnier », édité par l'AREFA Alsace en 2012 qui précise le périodicité des différentes activités liées aux cultures. Ce calendrier est reproduit page suivante?

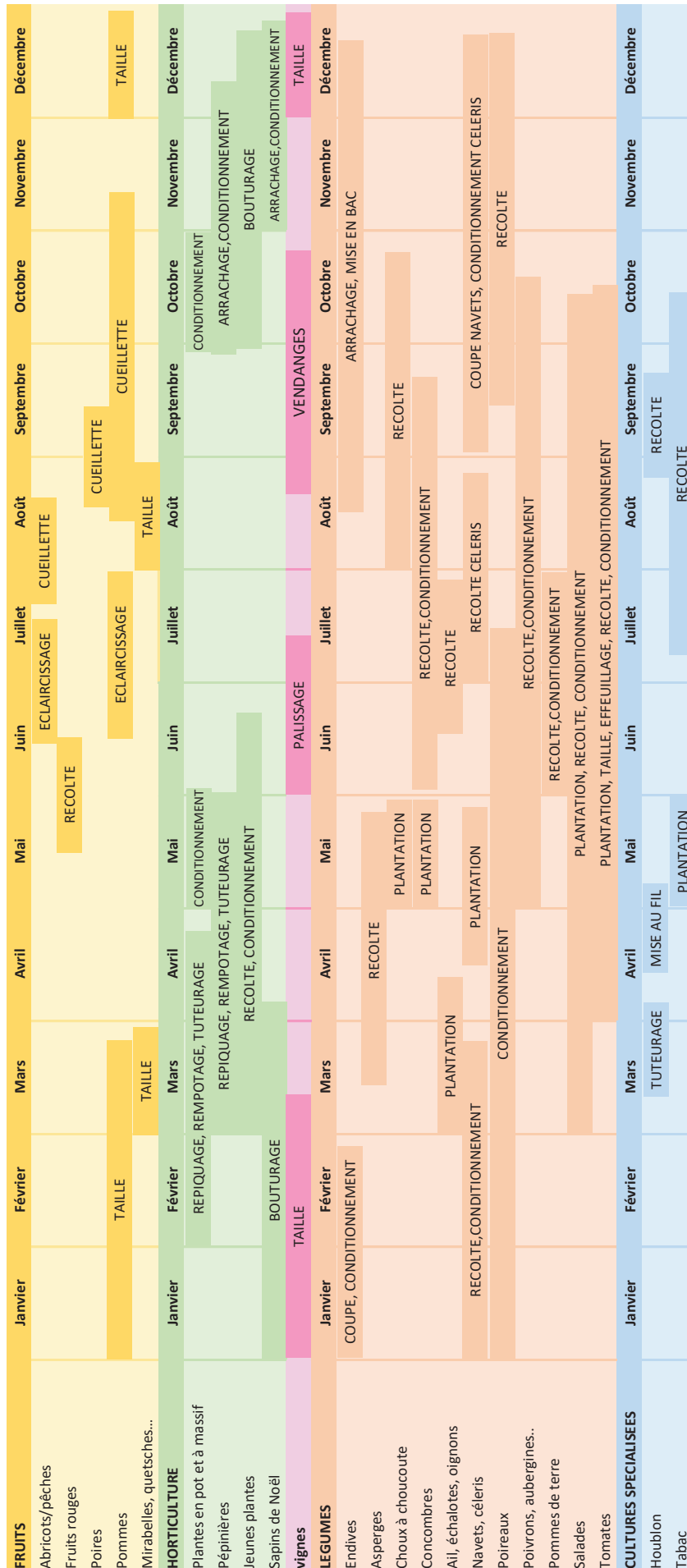
### Durée des contrats des travailleurs saisonniers selon l'activité de l'exploitation

Durée des contrats	Nombre d'exploitations	Activité
De 1,5 à 4 semaines	10 exploitations	Elevage 4
		Céréales 4
		Fruits et plantes 3
De 5 à 12 semaines	13 exploitations	Fruits 4
		Maraîchage 3
		Horticulture 3
		Elevage 1
		Céréales 1
		Autres 1
Plus de 12 semaines	8 exploitations	Elevage 3
		Horticulture 1
		Arboriculture 1
		Maraîchage 1
		Autres 2

*Parmi les contrats de courte durée, l'essentiel est lié à des besoins très ponctuels comme l'irrigation, l'épuration du tournesol, l'agnelage... Dans les activités qui emploient le plus de saisonniers (production fruitière, maraîchage), les contrats ont généralement une durée comprise entre 5 et 12 semaines. Les contrats les plus longs sont souvent liés à des activités spécifiques et s'apparentent plus à des contrats à durée déterminée dans certains cas.*



*Il semble que la question n'ait pas très bien été comprise. En tout cas, les données collectées ne correspondent pas au nombre de saisonniers total déclaré dans l'enquête. Mais ils sont cohérents avec ce que l'on sait par ailleurs des saisons de récolte dans les activités les plus employeuses de saisonniers : le secteur des fruits, fleurs et plantes et légumes.*



Calendrier des principaux travaux saisonniers en agriculture. Source : AREFA Alsace, 2012



## Portrait des exploitations n'employant pas de saisonniers

Ce portrait est tout à fait convergent, ou en miroir, avec les caractéristiques qui ont été mises en avant pour les exploitations employant des travailleurs saisonniers.

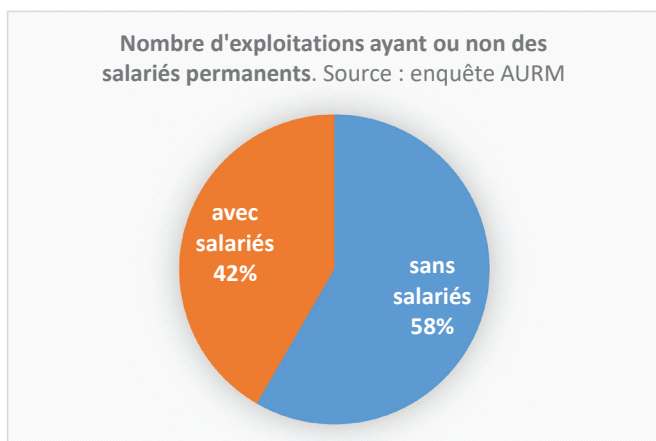
### ➔ Ce sont de plus petites exploitations.

Nombre de permanents par exploitation

	Nb d'exploitations
1 à 3	45
4 à 6	7
7 et +	2
inconnu	6

Mesuré en termes d'emplois, les exploitations sont plus petites. Celles comptant de 1 à 3 permanents sont beaucoup plus nombreuses que parmi les exploitations qui emploient des saisonniers. A l'inverse, les entreprises occupant 7 permanents et plus sont beaucoup plus rares. On peut donc penser qu'il s'agit de petites exploitations qui se suffisent de la main d'oeuvre familiale.

### ➔ Ces exploitations comptent moins de salariés

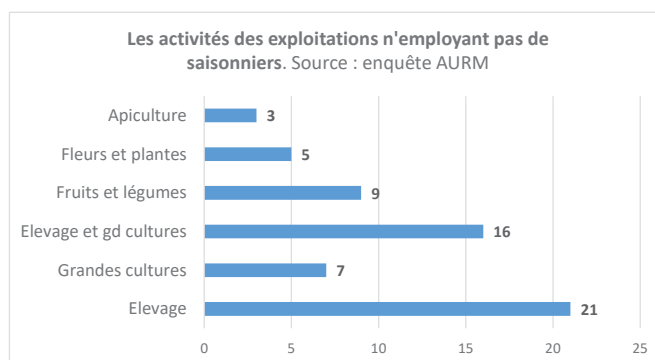


Plus de la moitié des exploitations sans saisonniers n'emploient pas non plus de salariés permanents. Dans l'échantillon des exploitations employeuses de saisonniers, il n'y a qu'un tiers des exploitations sans salariés permanents.

Par ailleurs, on recense 42 salariés pour 25 exploitations, ce qui revient à une moyenne de 1,7 salarié permanent par exploitation, soit quasiment deux fois moins que dans les exploitations employeuses de saisonniers.

### ➔ Ces exploitations n'ont pas les mêmes activités et sont plus spécialisées

Les exploitations n'employant pas de saisonniers sont d'abord orientées vers l'élevage ou l'élevage et grandes cultures, ensuite vers les grandes cultures. Deux tiers



des exploitations concernées par ces activités, qui ne présentent qu'un gros tiers des exploitations qui emploient des saisonniers.

A l'inverse, les activités comme les fruits et légumes sont nettement moins représentées.

A noter que parmi les exploitations qui n'emploient pas de saisonniers, on ne trouve aucune qui produirait un mix grandes cultures/fruits et légumes ou élevage/fruits et légumes. Ces exploitations sont donc plus spécialisées que celles employant des saisonniers.







## Conclusion

### Qu'avons nous appris de cette enquête?

- ➔ Tout d'abord, que le faible nombre d'exploitations employeuses de travailleurs saisonniers s'explique peut-être par le fait **le recours aux saisonniers est plutôt le fait d'exploitations importantes, qui travaillent dans le secteur des fruits, légumes**, plantes et fleurs ou qui ont une pluriactivité de type grandes cultures (blé essentiellement)/ fruits et légumes.

Les entreprises agricoles présentant ces caractéristiques types ne sont peut-être pas si nombreuses dans le Haut Rhin!. On est plutôt en présence de petites exploitations dans la majeure partie des cas, pluri-actives, qui n'ont pas besoin de gros volumes de main d'oeuvre.

- ➔ Ensuite, le recours à l'emploi saisonnier est lié à l'urgence d'une production qui ne peut attendre. **Les tâches réalisées par les saisonniers sont donc liées à la cueillette et au conditionnement** dans une grande partie des cas. Elles présentent un degré relativement limité de complexité et les saisonniers peuvent se former «sur le tas». **Ce ne sont pas, en général, les compétences techniques qui font défaut** chez les saisonniers.
- ➔ Les saisonniers sont en général engagé pour **des durées comprises entre 2 et 3 mois**, mais ils peuvent l'être pour des durées beaucoup plus courtes, sur des tâches spécifiques (épuration, castration par exemple). Dans certains cas, la durée des contrats peut être beaucoup plus longue, mais il y a peut-être confusion avec des CDD
- ➔ Il s'agit d'**une main d'oeuvre recrutée localement**, par le bouche à oreille essentiellement, et qui revient d'une année sur l'autre. **Recruter des saisonniers n'est pas problématique** pour la majorité des exploitations et celles qui mettent en avant des difficultés insistent plus sur **le manque de compétences sociales des saisonniers** (motivation, rigueur, autonomie au travail...) que sur des difficultés à trouver les compétences techniques dont elles ont besoin.

### Quelles suites à donner ?

- ➔ **Trois types de compétences sont néanmoins cités comme difficiles à trouver :**
  - dans la viticulture et surtout **l'horticulture** certains exploitants regrettent de ne pas trouver de personnel expérimenté voire qualifié ;
  - l'élevage (bovin) où certains exploitants aimeraient trouver des saisonniers ayant **une expérience sinon de la conduite de troupeau**, du moins une certaine familiarité avec les animaux. De fait, il y a un ensemble de comportements à adopter pour avoir une présence efficace avec un troupeau.

Pour ces deux activités, il conviendrait que les acteurs des filières concernées définissent plus précisément leurs besoins afin de voir comment y répondre par des actions de formation adaptées.
- ➔ • Enfin, tout ce qui a trait à **la conduite et à l'entretien d'engins agricoles**.

Ces dernières activités sont sans aucun doute celles pour lesquelles il est le plus facile d'organiser des formations, d'autant que la formation pourrait être élargie au maniement d'engins de travaux publics.

- ➔ Ce travail mériterait d'être **complété par une enquête auprès des saisonniers eux-mêmes**. En effet, leur «portrait» est celui d'un actif ou plutôt d'une active entre 25 et 45 ans. Dans quelle mesure l'objectif de professionnalisation de ce public est-il pertinent ? Ne s'agit pas dans bien des cas de personnes qui trouvent grâce au travail saisonnier un complément de revenu ?
- ➔ Il conviendrait sans doute d'**interroger Pôle emploi** pour savoir si un grand nombre de saisonniers agricoles font l'objet de mesures de reconversion.

Enfin, concernant la Bourse à l'emploi, soit ses services sont peu appréciés, soit ils sont méconnus. Dans tous les cas, compte tenu des attentes des exploitations, il semble qu'une bourse de saisonniers ne doit pas se limiter à la mise en contact d'une offre et d'une demande, mais doit comporter **une réelle orientation des candidats, afin de s'assurer de leur motivation à tenir ce genre d'emplois**.



## Annexe 1 : Méthodologie de l'enquête auprès des exploitations du Haut-Rhin

Nous avons procédé en plusieurs grandes étapes

- Envoi le 22 mai d'un mail à 330 exploitations, dont nous avons les coordonnées mail, acquises grâce à la recherche préliminaire, d'une invitation à répondre à un questionnaire en ligne. Il s'agit d'un mailing qui, traditionnellement, obtient peu de succès : 3,3% de taux de réponse dans le cas présent.
- Ce premier envoi a été l'occasion de voir que certaines adresses n'étaient plus d'actualité. Nous avons donc dû chercher les adresses actuelles d'une bonne trentaine d'exploitations.
- Nous avons ensuite procédé à une relance personnalisée entre le 19 et le 23 juin. C'est-à-dire que nous avons systématiquement cherché les noms et prénoms des exploitants, qui figuraient dans l'entête de notre courrier les invitant à répondre à notre questionnaire. Cette personnalisation des envois, très chronophage, mais condition sine qua non d'un nombre satisfaisant de réponses, a effectivement permis d'accroître le nombre de réponses au questionnaire.
- Malgré ce, nous avons anticipé un faible taux de réponses et nous sommes donc mis à la recherche de nouvelles coordonnées. Cette recherche fut fructueuse et nous avons abouti cette fois à une liste de 450 adresses mail d'exploitations agricoles dans le Haut-Rhin<sup>1</sup>.
- Nous avons, les 26 et 27 juin, envoyé 106 courriers à de nouvelles exploitations, que nous avons relancées le 30 juin.

1. Pour mémoire, les exploitations viticoles étaient exclues de notre champ de recherche. Parmi les répondants, il y a deux exploitations qui produisent du raisin, mais qui ont aussi une autre activité comme les fruits ou légumes.

A quelques exceptions près, l'ensemble des exploitations employeuses du Haut-Rhin (au nombre de 207) figurent dans notre listing.

Le résultat de ces démarches était qu'au 26 juin,

- 102 personnes avaient activé le lien, mais 41 personnes n'étaient pas allées plus loin ;
- 40 personnes avaient répondu au questionnaire, mais n'employaient pas de saisonniers ;
- 20 personnes employant des saisonniers avaient rempli le questionnaire.

Ce qui donne un taux de réponse global de 13%, sachant que les employeurs de saisonniers répondants ne représentaient que 4,4% de la population ciblée.

Au vu de ces résultats insuffisants pour en tirer une analyse fiable, nous avons décidé de procéder à une relance générale, en excluant bien sûr ceux ayant déjà répondu à l'enquête. Compte tenu du nombre important de personnes qui ne franchissaient pas la page d'accueil, il a été décidé de la supprimer. En cliquant sur le lien dans le message que nous leur envoyons, les personnes arrivaient directement dans le questionnaire.

Le 07 et le 10 juillet, nous avons procédé à l'envoi de 369 courriers de relance. Ont été volontairement exclues quelques adresses (26) correspondant à des institutions (des lycées agricoles, une mairie), des associations (d'arboriculteurs qui généralement n'emploient pas de personnel), des magasins de vente gérés par des producteurs...

Le résultat final est que :

- 154 personnes ont activé le lien
- 72 personnes ont répondu ne pas employer de saisonniers
- 41 personnes, employant des saisonniers, ont répondu au questionnaire. **L'analyse porte sur ces 41 répondants.**

Le taux de réponse est donc de 25% (ce qui est très honorable en soi), mais le faible nombre d'exploitations employeuses de travailleurs saisonniers interdit des traitements statistiques poussés. **Les résultats restent indicatifs de tendances.**



## Annexe 2 : Les spécialités culturelles du Haut-Rhin

Pour comprendre pourquoi aussi peu d'exploitations déclarent employer du personnel saisonnier, on peut faire l'hypothèse que les activités agricoles développées y sont peu propices. Cela peut se vérifier en analysant les surfaces dédiées aux productions agricoles.

**Les surfaces agricoles (en hectares) dédiées aux productions végétales, dans le Bas-Rhin, Haut-Rhin et en France**

Productions végétales	Bas-Rhin	en %	Haut-Rhin	en %	France	en %
Céréales	108 010	89,3	82 049	94,2	9 591 934	76,6
Oléagineux	2 687	2,2	2 861	3,3	2 256 301	18,0
Protéagineux	119	0,1	70	0,1	189	0,0
Pommes de terre	896	0,7	279	0,3	130 973	1,0
Betteraves industrielles	5 549	4,6	1 075	1,2	407 148	3,3
Tabac	1 000	0,8			4 247	0,0
Houblon	405	0,3			430	0,0
Cerises	98	0,1	21	0,0	8 233	0,1
Mirabelles	94	0,1	39	0,0	1 761	0,0
Quetsches	97	0,1	34	0,0	338	0,0
Pommes	436	0,4	148	0,2	50 491	0,4
Framboises	21	0,0	9	0,0	675	0,0
Asperges	325	0,3	85	0,1	4 483	0,0
Choux	698	0,6	85	0,1	25 340	0,2
Fraises	160	0,1	50	0,1	3 171	0,0
Laitues	38	0,0	82	0,1	8 802	0,1
Carottes	61	0,1	34	0,0	11 762	0,1
Céleris	77	0,1	77	0,1	1 775	0,0
Navets	40	0,0	34	0,0	2 365	0,0
Oignons	85	0,1	18	0,0	8 369	0,1
Radis	10	0,0	16	0,0	3 169	0,0
Total	120 906	100	87 066	100	12 521 956	100

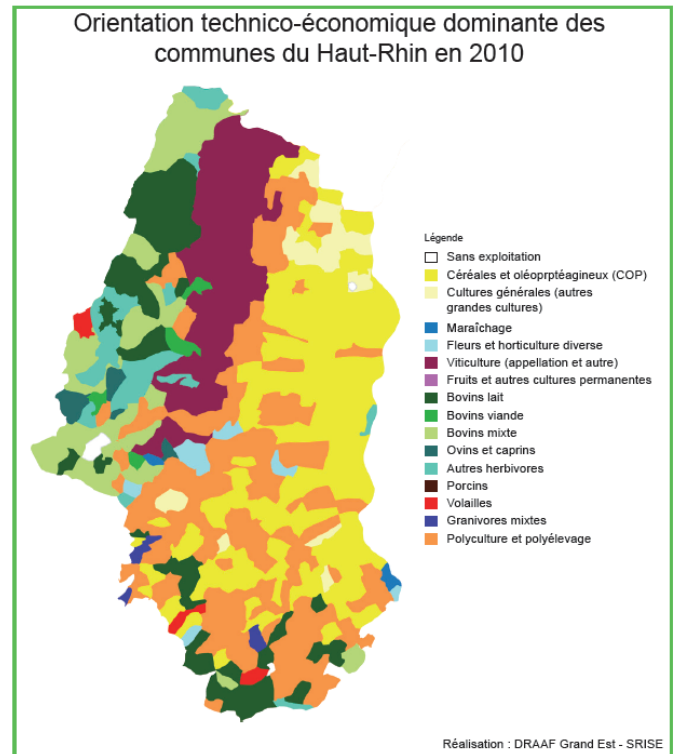
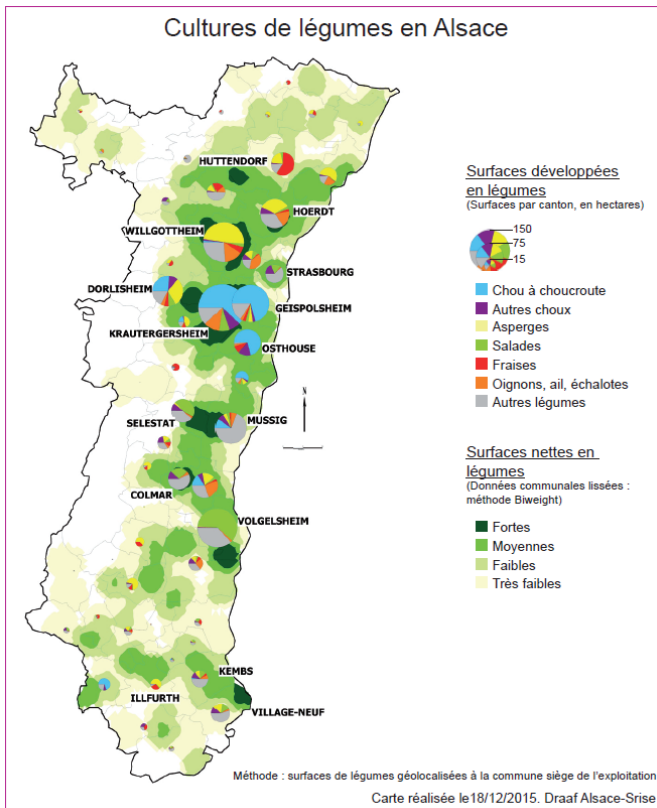
Source Agreste Alsace, Memento 2015. Données de 2014, hors fourrages et prairies, plantes et fleurs et viticulture

Le Haut-Rhin est fortement orienté vers la production de céréales, qui représentent 94% des surfaces cultivées. Or, dans ce genre de grandes cultures, il est peu fait appel à de la main d'oeuvre saisonnière.

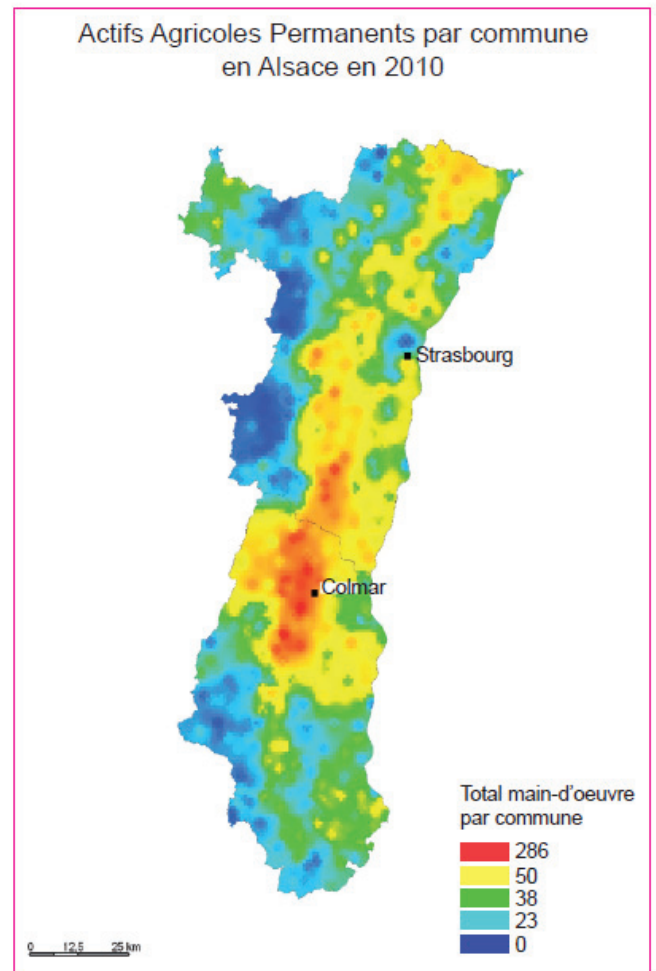
Les superficies consacrées aux principales cultures fruitières et maraîchères ne représentent que 732 hectares, soit 0,8% du total. En France, leur part est de 1% et cette part atteint 1,9% dans le Bas-Rhin.



## Annexe 2 : Les spécialités culturelles du Haut-Rhin (suite)



Source : IGN, ASP, DGFIP, DRAAF Grand Est (OSCOM)



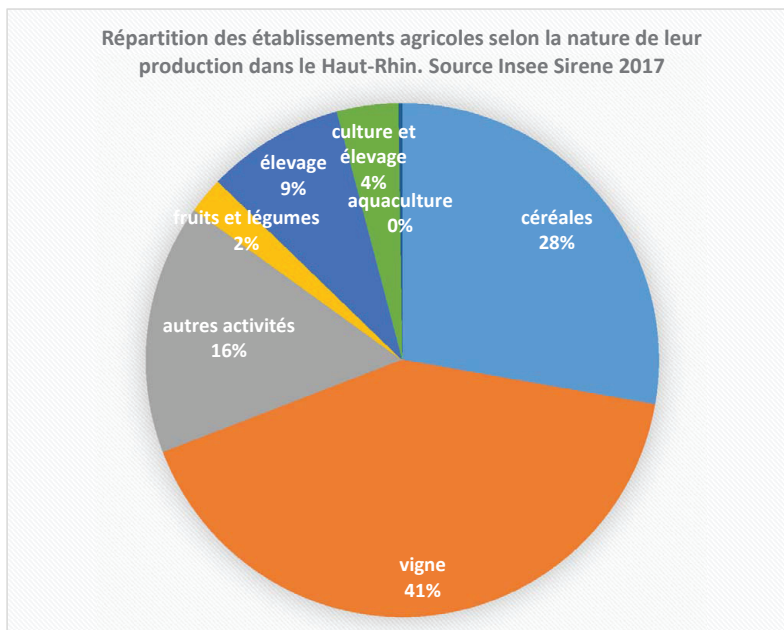
Ces trois cartes montrent bien que la culture de légumes (activité fortement employeuse de main d'oeuvre saisonnière) est fort peu représentée dans le Haut-Rhin,

L'orientation technico-économique des exploitations du Haut-Rhin est dominée, d'une part, par des céréales ; d'autre part, par de la poly-culture/poly-élevage. Il y a très peu d'exploitations spécialisées dans le maraîchage et qui cultiveraient de grandes surfaces nécessitant un main d'oeuvre importante.

Ce que confirme la carte ci-contre qui montre que le volume de main d'oeuvre agricole employée dans l'agriculture est faible au sud du département.

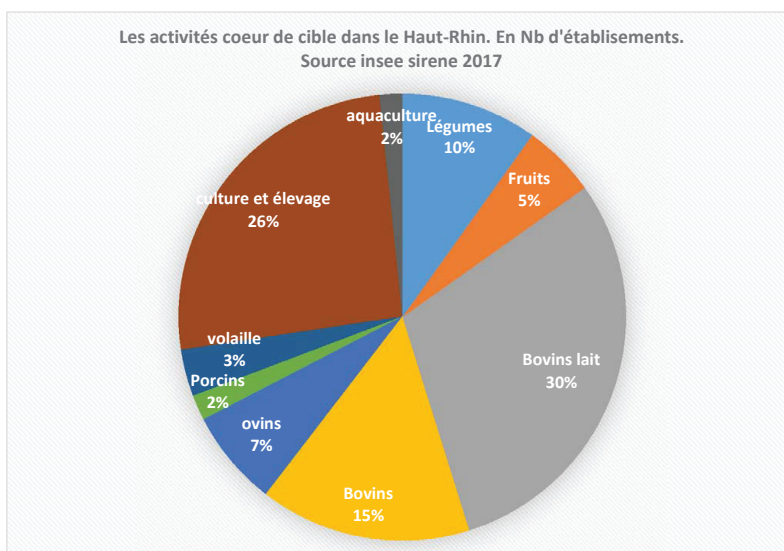


## Annexe 2 : Les spécialités culturelles du Haut-Rhin (fin)



Le recensement des activités agricoles dans le Haut-Rhin, établi à partir de sources multiples, aboutit aux mêmes résultats. La base SIRENE par exemple indique que 85% des établissements produisant des biens agricoles se consacrent aux céréales, à la vigne et à des activités agricoles diverses (apiculture, élevage de chevaux etc.)

Si l'on ne retient que les activités vivrières, alors il n'y a, dans le Haut-Rhin, que 1 000 établissements concernés et parmi ceux-ci seuls 150 se consacrent à la culture de fruits et légumes. Près de la moitié se consacre à l'élevage et un quart associe culture et élevage.



Travail réalisé en collaboration avec



**Etude réalisée par**

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne  
[www.aurm.org](http://www.aurm.org)

33 avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE  
Tél. : 03 69 77 60 70 - Fax : 03 69 77 60 71

**Rédaction :** Didier Taverne,  
[didier.taverne@aurm.org](mailto:didier.taverne@aurm.org)

*Toute reproduction autorisée avec mentions précises  
de la source et la référence exacte.*

*Crédit photo : AURM, sauf mention contraire*